

FICHE MISSION



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROYANS-VERCORS : VERS UNE PRISE DE COMPÉTENCE PLUI

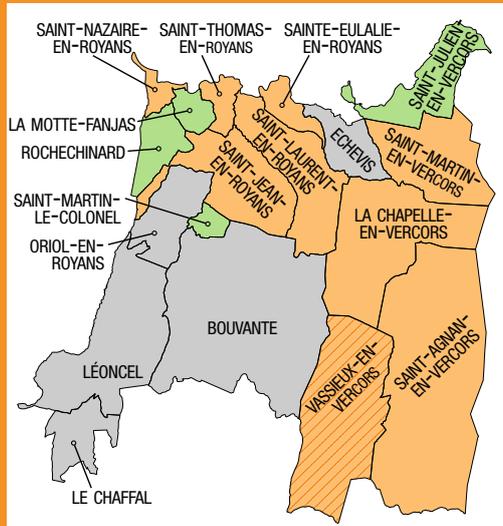
En 2023, la Communauté de communes du Royans-Vercors (CCRV) élabore un projet de territoire avec le concours de l'ANCT⁽¹⁾. À la suite de cette démarche, les élus communautaires souhaitent reprendre leurs réflexions autour de la prise de compétence Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Pour cela, ils entendent mettre à jour leurs connaissances en matière de planification intercommunale (au regard notamment des nouveautés réglementaires) et engager un premier travail d'identification des enjeux et objectifs à l'échelle du territoire. La CCRV sollicite alors l'appui du CAUE pour mener des actions de sensibilisation, d'information et d'animation autour de cette prise de compétence.

⁽¹⁾ ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

Contexte

Créée en janvier 2017 de la fusion des deux Communautés de communes du Royans et du Vercors, la CCRV compte 18 communes dont la moitié dispose d'un Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé ou en révision. Durant l'année 2023, les élus communautaires ont élaboré leur projet de territoire permettant de définir les axes stratégiques et les orientations de développement.

- Contexte réglementaire :
- Règlement national d'urbanisme
 - Cartes communales
 - Plans locaux d'urbanisme (PLU)
 - PLU en révision



Objectifs

- Apporter des éléments de connaissance sur l'urbanisme et la planification territoriale
- Sensibiliser les élus à "l'outil PLUi"
- Partager une vision du territoire et exprimer des objectifs de développement
- Créer une dynamique pour accompagner les élus vers une prise de compétence PLUi

Moyens

Animation par le CAUE de réunions avec les maires et les conseillers municipaux des communes du territoire.

MISSION DU CAUE MENÉE EN PARTENARIAT AVEC :

- Parc naturel régional du Vercors dans le cadre de la révision de la charte du Parc

Mission

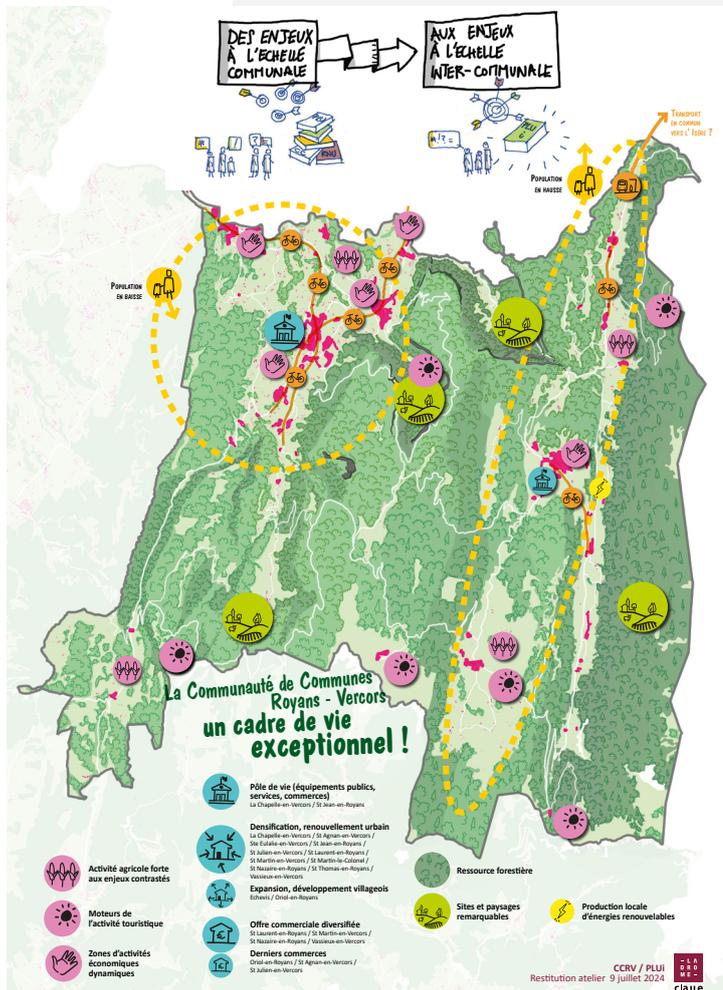
ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DU CAUE

ORGANISATION ET ANIMATION D'ATELIERS :

- Deux réunions sur le thème *Le PLUi : un outil au service du projet de territoire* pour informer

les élus communautaires puis municipaux :

- sensibilisation à la démarche de projet, aux enjeux du transfert de compétence, à la hiérarchie des normes en urbanisme, au contenu du PLUi ;
- présentation des grands enjeux et défis actuels, des modalités de la gouvernance et de la concertation.
- Un atelier participatif (avec une quarantaine d'élus municipaux) portant sur les enjeux communaux et intercommunaux :
 - réflexion et présentation par chacune des communes des enjeux, projets et objectifs de développement à l'échelle de leur commune
 - réflexion et expression d'objectifs thématiques à l'échelle du territoire autour des enjeux liés à l'habitat, la démographie, les activités, les déplacements, le patrimoine et le paysage



▲ Atelier participatif portant sur les enjeux intercommunaux : contribution des élus et restitution graphique



Le château Laurent dans son parc arboré

FICHE MISSION



SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS (821 HAB.) : PENSER ENSEMBLE LE DEVENIR D'UNE FRICHE

En 2021, la commune de Saint-Nazaire-en-Royans sollicite l'établissement public foncier EPORA pour l'acquisition de la friche MGEN. Situé en plein centre-bourg en bordure de la rivière de la Bourne, ce vaste domaine arboré comporte plusieurs bâtiments vétustes inoccupés depuis 2005. Le CAUE a accompagné élus et habitants pour penser ensemble le devenir de la friche. Il est intervenu aux côtés d'un bureau d'études mandaté par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires (ANCT).

Contexte

La « friche MGEN » se compose :

- d'un château du XIX^e siècle (750 m²) et d'une maison de bourg du XIX^e siècle (210 m²),
- de deux bâtiments préfabriqués des années 1970 (près de 1 200 m²),
- et d'un vaste parc arboré.

Ce tènement de 2 ha a accueilli un centre de vacances de l'organisme mutualiste MGEN entre 1965 et 2005.



▲ Les bâtiments préfabriqués en contrebas de la traversée du village

Objectifs

- Acquérir la friche MGEN en raison de son caractère stratégique au regard des contraintes de l'espace, du renforcement de la centralité villageoise et de la préservation du paysage et de la biodiversité
- Redonner vie à ce lieu patrimonial important pour les habitants et valoriser ce site d'exception, en étant attentif à proposer des usages qui ne font pas concurrence à ce qui existe et à ce qui est projeté à l'échelle du bassin de vie

Moyens

Bénéficier du soutien de l'ANCT et du CAUE pour évaluer les besoins, mobiliser les acteurs, réaliser un diagnostic multithématique, étudier des scénarios de faisabilité, afin d'établir une feuille de route pertinente et réaliste.

Mission**ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DU CAUE****MISSION DU CAUE MENÉE****EN PARTENARIAT AVEC :**

- le bureau d'études Egis Conseil mandaté par l'ANCT

1. DIAGNOSTIC MULTI-THÉMATIQUE PARTAGÉ :

- Réaliser les volets historique, urbain, paysager et sensible de l'état des lieux, en complément du travail d'Egis Conseil (étude de marché multi-programmes, analyse bâtiminaire et technique de la friche)

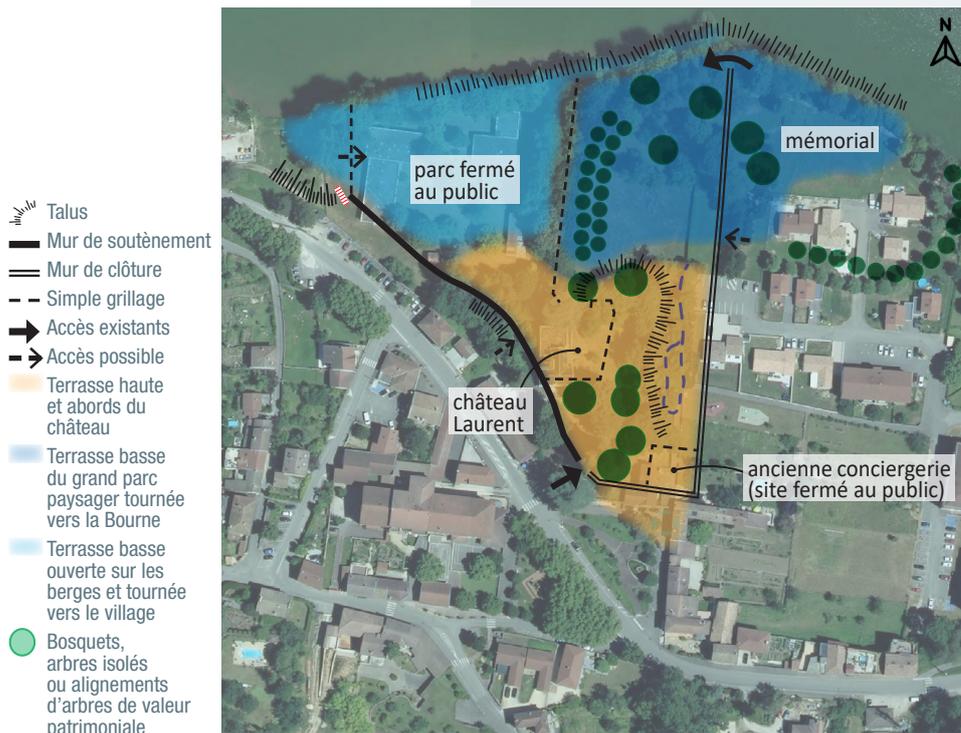
- Concevoir et animer une visite du site puis un atelier public de concertation sur les espaces publics et le parc de la friche, en direction des acteurs du territoire (habitants, représentants des communes voisines et de l'intercommunalité... (50 participants)) et en complément de l'approche programmatique d'Egis Conseil

2. SCÉNARIOS DE FAISABILITÉ :

- Collaborer avec Egis Conseil à la définition de scénarios d'aménagement (programmation et pré-chiffrage associé) par l'apport de références de projet
- Présenter les scénarios lors d'un atelier public de concertation (30 participants)

3. PLAN-GUIDE :

- Animer les échanges avec l'équipe municipale autour du programme d'intervention proposé par Egis Conseil (phasage à court et moyen termes, montages juridiques et financiers à envisager)



▲ Action plébiscitée par les participants aux ateliers : agrandir et valoriser le parc paysager en améliorant son accessibilité pour tous depuis les espaces publics existants. Avec des moyens financiers limités, cette action permet de préfigurer des usages et l'accueil d'événements.



▲ Visite collective du site